

Groupe International Consultatif
Projet d'Exploitation Pétrolière et d'Oléoduc Tchad-Cameroun

RAPPORT DE MISSION 8
AU TCHAD
DU 10 AU 26 OCTOBRE 2004

Le Groupe International Consultatif

Mamadou Lamine Loum, Président
Jane I. Guyer
Abdou El Mazide Ndiaye
Dick de Zeeuw
Jacques Gérin, Secrétaire Exécutif

Le 18 novembre 2004

Le Secrétariat du GIC

5 Place Ville-Marie, bureau 200
Montréal (Québec) CANADA H3B 2G2
Téléphone: +1 514 864 5515
Télécopieur: +1 514 397 1651
secretariat@gic-iag.org
www.gic-iag.org

Avant Propos

1. Afin d'accélérer la publication de ce rapport, le Groupe International Consultatif (GIC) publie aujourd'hui le texte français avec un Résumé Exécutif en français et en anglais. La version anglaise suivra dans les 15 jours. Le GIC recevra avec plaisir vos commentaires sur cette façon de procéder.
2. Compte tenu des élections présidentielles qui se déroulaient le 11 octobre, et dans le souci de s'assurer le maximum de disponibilité de ses interlocuteurs, le GIC a choisi de reporter sa huitième visite statutaire au Cameroun du 2 au 10 janvier 2005.
3. **Erratum :** Dans le rapport de mission au Tchad et au Cameroun du 17 mai au 5 juin 2004, publié le 9 juillet 2004, lire la première phrase du paragraphe 143 comme suit :

« Esso se prépare à mettre en service cinq nouveaux champs pétroliers (Moundouli, Nya, Mbikou, Mangara et Belanga) dans la zone de Doba, appelés champs satellites. »

Foreword

1. In order to speed up publication of this report, the International Advisory Group (IAG) is publishing the French version of the report now, along with an Executive Summary in French and in English. The English version of the report will be published within the next two weeks. The IAG would be pleased to hear your comments on this way of proceeding.
2. Given the presidential elections that took place October 11, and in order to ensure the availability of as many of its interlocutors as possible, the IAG has decided to postpone its eighth statutory visit to Cameroon to January 2-10, 2005.
3. **Erratum:** In the report of the mission to Chad and Cameroon from May 17 to June 5, 2004, published on July 9, 2004, the first sentence of paragraph 143 should read as follows:

"Esso is preparing to commission five new oil fields (Moundouli, Nya, Mbikou, Mangara and Belanga), called satellite fields, in the Doba zone."

Table des matières

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

INTRODUCTION.....	1
1. CONTEXTE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE	2
1.1 Contexte politique : des germes de tension à surveiller étroitement	2
1.2 Contexte économique : des progrès inégaux pour la première année pétrolière.....	2
1.2.1 Données générales : une croissance économique record – une crise financière qui décroît ..	2
1.2.2 Éléments sectoriels : des crises en régression – des améliorations à consolider.....	3
2. ÉVOLUTION INSTITUTIONNELLE DU PROJET	4
2.1 Acteurs	4
2.1.1 Acteurs gouvernementaux	4
2.1.2 Acteurs non gouvernementaux	6
2.2 Relations entre acteurs	7
2.2.1 Le Gouvernement et EEPCL.....	7
2.2.2 Le Gouvernement et la Banque Mondiale	7
2.2.3 Le Gouvernement et le FMI	7
2.3 Cadre réglementaire : à compléter d'urgence.....	8
2.3.1 Code pétrolier.....	8
2.3.2 Loi sur l'Environnement.....	9
2.3.3 Plan National d'Intervention en cas de Déversements Accidentels d'Hydrocarbures	9
3. GESTION DES REVENUS PETROLIERS	9
3.1 Exécution du budget 2004.....	9
3.1.1 Mécanismes de transfert et de mobilisation des revenus : un déblocage largement en cours	9
3.1.2 Les recettes pétrolières du Tchad : une régularisation nécessaire	10
3.1.3 Utilisation des revenus par les ministères : des inégalités appréciables	11
3.1.4 Régulation et contrôle : une fonctionnalité vérifiée mais à parfaire	11
3.2 Analyse du budget 2005	13
4. ÉCONOMIE PÉTROLIÈRE RÉGIONALE	14
4.1 Les explorations.....	15
4.2 Les nouveaux champs en développement.....	16
4.3 Le Projet Doba	18
4.3.1 Questions environnementales.....	18
4.3.2 Questions socio-économiques.....	19
4.4 Les actions de développement régional.....	20

CONCLUSION 21

REMERCIEMENTS

ANNEXE 1 Chronologie des rencontres

ANNEXE 2 Liste des abréviations et des acronymes

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport présente les constats, analyses, conclusions et recommandations suggérés au Groupe International Consultatif (GIC) pour le Projet d'Exploitation Pétrolière et d'Oléoduc Tchad-Cameroun (Projet Doba) par sa huitième visite statutaire au Tchad du 10 au 26 octobre 2004.

Cette mission a mis l'accent sur l'expansion du secteur pétrolier au Tchad et sur la qualité de gestion des premiers revenus pétroliers accessibles aux ministères depuis juillet, sans omettre d'analyser les mutations en cours ou en vue dans l'évolution du cadre institutionnel et réglementaire du Projet et d'évoquer le contexte plus global du pays.

Le **contexte politique** a été marqué par un remaniement ministériel important opéré en juillet. Le recensement électoral devant précéder le référendum sur l'amendement constitutionnel est inscrit au projet de budget 2005, tandis que l'opposition s'abstient de se faire représenter à la Commission Électorale Nationale Indépendante. L'impact social et financier du conflit du Darfour dans la région frontalière tchadienne pourrait être une source d'instabilité croissante.

La **situation économique** en cette première année pétrolière enregistre des progrès inégaux malgré une croissance record. L'exécution du budget 2004 a connu un démarrage difficile au cours du premier semestre, mais le rapatriement des revenus pétroliers et la re-programmation des dépenses de l'État au deuxième semestre ont permis de diminuer la crise financière. Des améliorations réelles, qui restent à consolider, ont été constatées dans les secteurs cotonnier et énergétique.

Une **évolution institutionnelle** importante et qui demande encore à être précisée est en cours : de la concentration des acteurs sur le Projet Doba on assiste à une orientation vers une gestion plus large et de façon pérenne du secteur pétrolier. Cette transition touche le

EXECUTIVE SUMMARY

This report presents the observations, analyses, conclusions and recommendations suggested to the International Advisory Group (IAG) for the Chad-Cameroon Petroleum Development and Pipeline Project (Project Doba) through its eighth statutory visit to Chad from October 10-26, 2004.

This mission focused on the expansion of the oil sector in Chad and on the management of the initial oil revenues, which have been available to the ministries since July. It also analyzed the changes, planned and underway in the development of the Project's institutional and regulatory framework, and assessed the overall context of the country.

The **political context** was marked by a major reshuffling of the ministries in July. The electoral census slated to take place prior to the constitutional amendment referendum has been included in the proposed 2005 budget but the opposition has refused to participate in the National Independent Electoral Commission. (CENI). The social and financial impact of the Darfour conflict in the Chadian border region could be a source of growing instability.

The **economic situation** in this first petroleum year has seen uneven results, despite record growth. Implementation of the 2004 budget got off to a difficult start in the first half of the year but the repatriation of the oil revenues and the re-prioritization of government expenditures during the second half helped to alleviate the financial crisis. Real progress was noted in the cotton and energy sectors but remains to be consolidated.

Significant **institutional change** is underway but still needs to be clarified: the parties are shifting focus from concentration on Project Doba to a more wide-ranging and sustainable management of the oil sector. This transition affects the oil company, the government and

pétrolier, l'administration et ses partenaires. Elle s'opère dans un contexte relationnel teinté de difficultés entre le Tchad et ses partenaires, Esso et la Banque Mondiale (BM), et d'une ouverture avec le Fonds Monétaire International (FMI). La pérennisation institutionnelle et financière du monitoring social et environnemental de tout projet pétrolier doit interpeller le Gouvernement qui devra définir une nouvelle politique du secteur pétrolier et compléter d'urgence le cadre réglementaire applicable au secteur.

Le GIC a évalué la **gestion des revenus pétroliers** par l'administration tchadienne au cours des 3 derniers mois. En comparaison de la préparation jugée encore imparfaite en mai dernier des services concernés, ces derniers semblent mieux maîtriser les mécanismes d'utilisation des revenus.

Concernant l'exécution du budget 2004 :

- Les mécanismes de transfert et de mobilisation des revenus sont en cours de déblocage. Reste au Gouvernement à définir les axes principaux de la politique d'investissement et à finaliser les formalités de mise en fonctionnement du Fonds pour les Générations Futures; et à nommer les membres du Comité de gestion provisoire des 5% alloués à la région productrice.

- Il y a urgence pour le Tchad et Esso de s'accorder sur la fixation du prix du brut de Doba de façon à régulariser les recettes pétrolières versées au pays sur une base actuellement provisoire.

- L'utilisation des revenus pétroliers par les ministères dépensiers fait l'objet d'inégalités appréciables en termes de dotations et d'engagements. L'allocation 2004 des revenus pétroliers n'a pas suivi autant qu'attendu les orientations de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) : dans un souci d'accélérer les dépenses, elle est allée en majorité au Ministère des Travaux Publics et Transports.

its partners. It is taking place in a relational context marked by difficulties between Chad and its partners Esso and the World Bank (WB), and an opening with the International Monetary Fund (IMF). Government must commit to the institutional and financial sustainability of its social and environmental monitoring institutions for all petroleum projects. The Government thus needs to establish a new policy for the oil sector and complete the regulatory framework without delay.

The IAG assessed the Chadian government's **management of the oil revenues** over the last 3 months. Compared with the level of preparation of the various government agencies in May, which was deemed insufficient at that time, these agencies now seem to have a better mastery of the mechanisms for using the revenues.

Implementation of the 2004 budget:

- The mechanisms for transferring and mobilizing the revenues are being unblocked. The Government must now needs define the main tenets of the Fund for Future Generations investment policy, finalize the formalities for launching the Fund and appoint the members of the interim committee to manage the 5% of revenues allocated to the oil-producing region.

- It is urgent for Chad and Esso to come to an agreement on setting the price of the Doba crude so as to regularise the oil revenues that are currently being paid to the country on a provisional basis.

- There have been noticeable inequalities in the allocations of oil revenues to the spending ministries and their ability to commit. The allocation of oil revenues in 2004 did not follow the guidelines of the National Poverty Reduction Strategy (NPRS) as closely as expected. In the attempt to accelerate spending, most of the revenues went to the *Ministère des Travaux Publics et Transports*. 65% of the oil funds had been earmarked as of

65% des fonds pétroliers étaient engagés au 15 octobre, mais cette moyenne cachait de fortes inégalités, d'importants ministères n'ayant pas encore enregistré d'engagements à cette date.

- Le régime de régulation et de contrôle de l'utilisation des revenus pétroliers est fonctionnel mais reste à parfaire. La mise en œuvre effective du nouveau Code des Marchés Publics demande encore des mesures concrètes, et le Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières, dont les procédures sont maîtrisées par les ministères et dont la doctrine est plus sélective et pragmatique, devra envisager assurer une relève graduelle de ses membres et une formation en continu de son personnel.

L'analyse du projet de **budget 2005**, bâti sur des hypothèses qui prévoient des recettes pétrolières de 125,3 milliards de FCFA, permet de constater une distribution des bénéfices du pétrole entre secteurs davantage alignée sur la SNRP : une allocation accrue en faveur des secteurs de ressources humaines (*Éducation* et *Santé*), une baisse relative du poste routes aux Travaux Publics, l'éligibilité du Ministère des Mines et de l'Énergie, mais un effort stationnaire pour les secteurs de production (*Agriculture* et *Élevage*), malgré leur poids dans l'économie tchadienne. D'autres améliorations sont souhaitables pour donner à la SNRP, aux Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) et à la productivité des investissements tout le poids qu'ils méritent.

Du point de vue de **l'économie pétrolière régionale**, cette mission s'est intéressée à l'expansion de l'activité pétrolière au-delà du champ de Doba et à ses ramifications à court et moyen terme. À court terme cela appelle une vigilance et une présence accrues des autorités gouvernementales. À moyen terme il s'agit vraisemblablement de gérer une économie pétrolière plus vaste et de plus longue durée.

Les **explorations** semblent indiquer un potentiel pétrolier plus vaste et justifient une

October 15; however this figure masks major inequalities since some of main ministries had not yet committed any funds by this date.

- The system for regulating and monitoring use of the petroleum revenues is functional but needs to be perfected. Effective implementation of the Procurement Code still requires concrete measures and the CCSRP, whose procedures have been mastered by the ministries and whose doctrine is more selective and pragmatic, should consider a gradual replacement of the College members and ongoing training for its staff.

Analysis of the draft **2005 budget**, which is based on forecast of oil revenues at 125.3 billion CFA francs, shows that the allocation of oil income to the priority sectors is more in line with the NPRS: a greater share is going to human resource sectors (*Éducation* and *Santé*), a relative decrease in highway construction for *Travaux Publics*, the eligibility of the *Ministère des Mines et de l'Énergie* and a stationary effort for the production sectors (*Agriculture* and *Élevage*) despite their importance for the Chadian economy. Other improvements are desirable in order to ensure that the NPRS, the Millennium Development Goals (MDG) and investment productivity are given the importance they deserve.

From the **regional oil economy** point of view, this mission looked at the expansion of oil activity beyond the Doba field and the ramifications in the short and medium term. In the short term, increased oil activity calls for vigilance and a greater presence of government authorities. In the medium term, this will likely entail managing a bigger and longer-lasting oil economy.

Exploration seems to indicate a larger potential for oil and to justify a permanent

gestion pérennisée. Le Consortium est appelé à continuer d'améliorer sa communication à l'endroit des populations pour une meilleure planification des attentes et à clarifier sa doctrine de compensations communautaires. Le Gouvernement doit quant à lui s'assurer d'un encadrement réglementaire qui permette la régulation et le contrôle de ces activités

Esso prévoit le **développement de nouveaux champs**, dits satellites, en dehors du Projet Doba. Les travaux sur les champs de Moundouli et Nya débuteront une fois que la documentation environnementale et sociale préparée par Esso aura été validée par le CTNSC, suite à une consultation publique. Ce développement étant le premier au-delà du Projet Doba, la clause de l'accord de prêt qui lie le Tchad, la BM et Esso stipulant que tout brut transitant par le pipeline Komé - Kribi doit être développé dans le respect des principes du PGE (Plan de Gestion de l'Environnement) originel deviendra opératoire. Il revient à la Banque, de concert avec le Gouvernement et en consultation avec les entreprises concernées, de préciser comment s'appliquera cette disposition de l'accord de prêt. Le Gouvernement aura la charge d'en assurer le respect dans l'exercice de ses responsabilités régaliennes. Quant à Esso, on attend de la compagnie qu'elle prenne en compte les spécificités sociales et environnementales de cette nouvelle zone et qu'elle précise et soumette à l'acceptation du Gouvernement l'architecture future des réseaux de pipelines et des instruments de comptage.

Sur le **Projet Doba**, Esso prévoit atteindre en novembre une production de 225 000 barils par jour. Les questions environnementales et sociales relevées par le GIC constituent davantage d'anciens dossiers à traiter que de nouveaux problèmes. Ils concernent la gestion des déchets, la poussière, la restauration des sols, les compensations communautaires, la clôture sociale et les projets d'urgence. Le traitement de ces questions demande à être mené à bien.

approach to management. The Consortium is called upon to continue improving its communication with the populations in order to improve planning with respect to expectations and to clarify its community compensation doctrine. For its part, the Government should provide a regulatory framework that will ensure the regulation and monitoring of these activities.

Esso is planning **to develop new fields**, called satellite fields, beyond Project Doba. Work on the Moundouli and Nya fields will begin as soon as the environmental and social documentation Esso prepared has been approved by the CTNSC following a public consultation process. Since this will be the first oil development outside Project Doba, the clause in the loan agreement between Chad, the WB and Esso stipulating that all crude transited through the Komé-Kribi pipeline must be developed in compliance with the principles of the original EMP (Environmental Management Plan) will come into force. The Bank and the Government, in consultation the companies involved, will have to specify how this provision will apply. It will be the Government's responsibility to ensure compliance with this clause. As for Esso, the company is expected to take into account the social and environmental specificities of this new zone and to define and submit for government approval the future architectural plans for the pipeline networks and meters.

On **Project Doba**, Esso expects to reach a production level of 225,000 barrels per day by November. The environmental and social issues raised by the IAG are on-going issues that need to be addressed, rather than new problems. They include waste management, dust control, soil reclamation, community compensation, social closure and emergency projects. These issues must be given proper attention.

Le GIC s'est informé de trois dossiers dont le succès est important pour le **développement de la région** : le Plan de Développement Régional, le Fonds d'Actions Concertées d'Initiatives Locales et les projets financés par la Société Financière Internationale. Le premier a peu progressé, le deuxième donne des résultats décevants qui appellent des questionnements et le troisième fait l'objet d'une réorientation stratégique intéressante.

Le GIC tire trois **conclusions** principales de cette mission, trois facteurs clés du succès sur lesquels tous les acteurs doivent se concentrer davantage :

- Compléter les instruments légaux, réglementaires et institutionnels essentiels à une gestion pérenne de la ressource, assurer la pérennité et la cohérence des institutions de monitoring et développer entre les acteurs une relation de confiance et de concertation.

- Faire en sorte que l'allocation annuelle des revenus pétroliers s'appuie toujours davantage sur les objectifs et les priorités de la SNRP et des ODM; et tout mettre en œuvre pour assurer l'efficacité de la dépense par les ministères prioritaires.

- Réaliser un bilan complet de l'expérience du Projet Doba de façon à profiter des enseignements tirés, et développer une communication assidue, permanente et adaptée.

The IAG enquired of three initiatives whose success will be important for the **development of the region**: the Regional Development Plan (RDP), the *Fonds d'Actions Concertées d'Initiatives Locales* (Local Initiatives Development Fund, or FACIL) and the projects funded by the International Finance Corporation. The first has seen little progress. The second has had disappointing results, which raises serious questions, and the third is the subject of an interesting strategic reorientation.

The IAG draws three **conclusions** from this mission – three key factors for success on which the various parties must place greater focus:

- Completing the legal, regulatory and institutional instruments that are essential for long-term management of this resource, ensuring the sustainability and coherence of the monitoring institutions and developing a relationship of trust and cooperation among the parties involved.

- Ensuring that the annual allocation of oil revenues is increasingly based on the objectives and priorities of the NPRS and the MDG, and doing everything possible to ensure that priority ministries spend the monies efficiently.

- Conducting a full assessment of Project Doba so as to take advantage of the lessons learned and to develop frequent, ongoing and adapted communication.

INTRODUCTION

1. Le Groupe International Consultatif (GIC) pour le Projet d'Exploitation Pétrolière et d'Oléoduc Tchad-Cameroun (Projet ou Projet Doba) a conduit sa huitième visite statutaire au Tchad du 10 au 26 octobre 2004.
2. Ce rapport rend compte des constats, analyses, conclusions et recommandations suggérés au Groupe par sa mission et reflète la situation à fin octobre 2004.
3. Cette huitième mission avait deux objectifs principaux : évaluer la qualité de la gestion des revenus pétroliers, accessibles aux ministères depuis juillet, et s'informer sur l'impact des travaux d'exploration et de développement à l'extérieur des trois champs pétroliers du Projet Doba.
4. La mission s'est déroulée en deux phases. La première a été consacrée à des visites de terrain dans la région pétrolière : le GIC s'est rendu dans la zone du Projet Doba en exploitation depuis juillet 2003, puis dans la zone des champs dits satellites Moundouli et Nya dont le développement est attendu pour l'année prochaine; enfin, le Groupe a visité une partie du Mandoul Ouest où Esso mène des activités d'exploration. Pour ces visites, le GIC était accompagné d'organisations non-gouvernementales (ONG) locales : le Réseau de Suivi des Activités liées au Pétrole au Moyen Chari (RESAP-MC) et la Commission Permanente Pétrole Locale (CPPL), du CTNSC et d'Esso. La deuxième phase s'est déroulée à N'Djaména où le GIC a particulièrement travaillé avec l'ensemble des ministères prioritaires et des ministères centraux ainsi que les agences de gestion et de contrôle des revenus pétroliers. Le GIC a été reçu par le Premier Ministre, et rencontré des Ministres, des représentants de la société civile, de la Banque Mondiale (BM) et du Fonds Monétaire International (FMI), les représentants d'EEPCI (*Esso Explorations and Production Chad Inc.*) et d'Encana. La mission s'est terminée par une séance de travail avec les principaux partenaires pour éclaircir et compléter certains points d'information recueillis en cours de mission et par une séance de restitution avec l'ensemble des parties.
5. L'itinéraire de mission et la chronologie des rencontres sont décrits en Annexe 1.
6. La septième visite statutaire du Groupe menée en mai 2004 avait permis de constater les difficultés financières, politiques et économiques auxquelles le Tchad faisait face et qui nuisaient à l'exécution du premier budget à l'ère pétrolière. Le Tchad se trouvait alors au bord de la crise financière avec un support budgétaire des institutions internationales différé et un taux d'exécution du budget général faible alors que les revenus pétroliers s'accumulaient dans le compte séquestre de la Citibank à Londres faute de finalisation des dispositifs institutionnels de rapatriement desdits revenus par le Tchad à la Banque des États d'Afrique Centrale (BEAC). L'appropriation par les institutions tchadiennes des mécanismes de gestion des revenus pétroliers était imparfaite. Quant au Projet Doba, la transition de la phase construction vers la phase exploitation était marquée par un flottement dans l'équipe PGE (Plan de Gestion de l'Environnement) d'Esso que le GIC appelait à rectifier rapidement.
7. Six mois plus tard, cette mission a mis l'accent sur l'expansion du secteur pétrolier au Tchad, qu'il s'agisse des activités d'exploration, de développement ou de production et sur l'utilisation effective des premiers revenus pétroliers par le pays. Sans omettre d'analyser les mutations en cours ou en vue, dans l'évolution du cadre institutionnel et réglementaire du Projet et d'évoquer le contexte plus global du pays.

1. CONTEXTE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

1.1 Contexte politique : des germes de tension à surveiller étroitement

8. En mai 2004 le contexte politique tchadien fut marqué par des tensions au sein des forces armées. Dans la même période le Parlement votait un amendement constitutionnel éliminant la limitation du nombre de mandats présidentiels ouvrant ainsi la porte en 2006 à une troisième candidature du Chef de l'État en exercice. Cet amendement doit maintenant faire l'objet d'un référendum.
9. Le recensement électoral est inscrit au budget 2005 et le référendum attendu la même année. Cependant la Commission Électorale Nationale Indépendante a récemment été installée sans représentation de l'opposition qui en conteste la composition.
10. Le paysage politique a évolué au cours des derniers mois avec un remaniement ministériel important opéré en juillet 2004. Il a vu naître notamment un nouveau ministère, celui du Contrôle de l'État et de la Moralisation dont on attend d'apprécier les orientations et le plan d'actions lors de la prochaine mission du GIC.
11. Le conflit du Darfour continue d'avoir un coût humain, financier, sécuritaire et politique au Tchad où des milliers de réfugiés sont installés dans des camps proches de la frontière soudanaise. Le collectif budgétaire 2004 tient compte de la contribution reçue par le Tchad de la part des pays membres de la CEMAC en faveur des populations vulnérables tchadiennes suite à l'afflux de réfugiés. Le Tchad a par ailleurs envoyé des militaires pour assurer la sécurité dans la région et empêcher une extension du conflit du côté tchadien. Mais la situation pourrait connaître des développements dus à une cohabitation entre populations de niveaux de précarité voisins et d'assistance inégale, confrontées à un phénomène de hausse sensible sur les prix des biens et services essentiels, alimentation et logement, sans compter la possibilité de mouvements de populations qui ajouteraient à l'insécurité du pays.

1.2 Contexte économique : des progrès inégaux pour la première année pétrolière

1.2.1 Données générales : une croissance économique record – une crise financière qui décroît

12. L'exécution du budget pour le premier semestre 2004 a été marquée par un démarrage difficile du recouvrement des recettes et de l'exécution des dépenses, le retard dans la conclusion d'un nouveau programme avec le FMI et, en conséquence, le non-versement des autres appuis budgétaires, et par le rapatriement tardif des revenus pétroliers, effectué en juillet.
13. Une Ordonnance portant Rectificatif de la Loi de Finances 2004 a été promulguée le 2 août 2004. Elle a donné lieu à une re-programmation de certaines dépenses de manière à rester dans l'enveloppe financière d'ici la fin de l'année, une des conditions préalables à la reprise de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) avec le FMI.
14. À fin septembre 2004, les prévisions macroéconomiques tablaient sur une croissance de plus de 40% dont 2% pour les secteurs non-pétroliers et un taux d'inflation maîtrisé à moins de 2%.

15. La crise financière a ainsi connu son paroxysme au mois de juin mais une reprise a eu lieu depuis. Reste cependant à réduire le stock des arriérés intérieurs et extérieurs du pays qui se sont accumulés au cours de cette période.

1.2.2 Éléments sectoriels : des crises en régression – des améliorations à consolider

16. Les efforts fournis par le Gouvernement pour appuyer les secteurs de la production cotonnière et de l'énergie ont conduit à des améliorations encourageantes.

Coton

17. Les données disponibles au Ministère de l'Agriculture ne permettent pas encore de mesurer l'efficacité de la campagne de relance du coton menée en mai dernier mais certaines tendances se dessinent. Aujourd'hui, les superficies emblavées semblent plus importantes que l'année précédente mais les spécialistes ne s'attendent pas à une production dépassant les 200 000 tonnes de coton alors que les prévisions initiales visaient une production de 250 000 tonnes.
18. L'État s'est engagé à verser une subvention aux cotonculteurs de 40 FCFA/kilo, soit de 8 milliards de FCFA si la production atteint les 200 000 tonnes. Or la subvention prévue dans le projet de budget 2005 s'élève à 5 milliards de FCFA ce qui appréhende d'un gap de financement de la filière de l'ordre de 3 milliards de FCFA.
19. La réfection des pistes rurales et le soutien à la recherche agricole n'ont pas connu d'amélioration depuis mai. Quant au processus de privatisation de la CotonTchad, il fait toujours l'objet de discussions entre le Tchad et la Banque Mondiale.

Électricité

20. La reprise en main du secteur énergétique par le Gouvernement, soutenu par ses partenaires internationaux, continue d'enregistrer des progrès.
21. Le Projet de Réhabilitation des Services Essentiels d'Eau et d'Électricité, soutenu par la Banque Mondiale, a permis d'atteindre aujourd'hui une production à N'Djaména de 13 Mégawatts (MW) qui devrait passer à 27MW en janvier 2005 couvrant ainsi les besoins actuels de la capitale tchadienne.
22. L'appui éventuel de la Banque Mondiale et de la Banque Islamique de Développement devraient permettre, à moyen et long terme, de faire face à la densification et à l'extension du réseau de la capitale.
23. La stratégie du Ministre des Mines et de l'Énergie fait progresser la disponibilité de l'électricité dans la capitale et en région. Le programme du Ministère prévoit la réhabilitation de la centrale de Moundou et l'électrification des chefs lieux de régions, à raison de 3 ou 4 par an. Mais un problème structurel demeure, le coût prohibitif du combustible. C'est pourquoi le Gouvernement s'apprête à lancer une étude pour développer des solutions d'utilisation du brut de Doba à des conditions démontrées de viabilité technique et économique.
24. Quant à l'exploitation du brut de Sédigui, le GIC n'a eu d'autre information que celle d'un appel d'offre international lancé par le Gouvernement pour reprendre le dossier en main.

25. Dans la région pétrolière, le contraste saisissant entre des installations pétrolières très éclairées et les villages et villes voisins plongés dans l'obscurité ne manque pas d'éveiller les passions. La société civile milite et se mobilise pour une participation du Consortium à l'électrification de la zone.

2. ÉVOLUTION INSTITUTIONNELLE DU PROJET

26. Une transition importante est en gestation : de la concentration des acteurs sur le Projet Doba à une vue plus large d'un secteur pétrolier permanent, qui s'étend géographiquement et qui doit être géré de façon pérenne. Cette transition touche à la fois le pétrolier, l'administration et ses partenaires. Elle s'accompagne d'une évolution institutionnelle qui demande encore à être précisée du point de vue des acteurs comme du cadre réglementaire.

2.1 Acteurs

2.1.1 Acteurs gouvernementaux

27. **Coordination Nationale** : L'ancrage institutionnel de la Coordination Nationale (CN) a été modifié avec son rattachement au Ministère du Pétrole en septembre 2004. L'avenir de cet organe de coordination, créé spécifiquement pour le Projet Doba, reste encore à déterminer.
28. **CTNSC** : Le Comité Technique National de Suivi et de Contrôle (CTNSC) a connu une diminution drastique de ses effectifs depuis mai 2004 qui interpelle la qualité du monitoring social et environnemental du Projet Doba et des autres activités pétrolières dans le pays par les équipes gouvernementales.
29. Le poste de Secrétaire Exécutif du CTNSC est vacant depuis plusieurs mois et l'équipe de supervision sur site est passée de 14 à 4 personnes du fait de démissions et du non-renouvellement de certains contrats arrivés à terme.
30. La Supervision sur Site du CTNSC fait face à des difficultés logistiques : un accord qui permettrait à Esso de lui fournir provisoirement des locaux à Komé 5 est bloqué au niveau du Ministère du Pétrole pour des raisons qui n'ont pu être élucidées.
31. Le financement du CTNSC, actuellement assumé entièrement par le Projet de Renforcement des Capacités de Gestion du Secteur Pétrolier (PRCGSP), est incertain. Le PRCGSP s'achève en décembre 2005 mais un crédit supplémentaire de 11,5 millions de \$US est nécessaire pour poursuivre les activités du Projet, dont le fonctionnement du CTNSC, de janvier à décembre 2005. Cependant, la Banque Mondiale et le Gouvernement ne sont pas encore parvenus à un accord sur ce crédit supplémentaire et aucune prévision de fonds correspondants ne figure dans le projet de budget 2005.
32. L'avenir institutionnel du CTNSC et la poursuite à plus long terme du monitoring de toutes les activités pétrolières fait l'objet d'examen. Une des solutions envisagées serait la création d'une agence environnementale dont les responsabilités pourraient se limiter au secteur pétrolier ou s'étendre à l'ensemble de la régulation environnementale. Cette option doit être d'abord endossée par le Ministre de l'Environnement et de l'Eau avant d'être étudiée plus en détail pour en définir les conditions de mise en œuvre et validée par le Gouvernement.

33. **Unité de Pétrole/Société nationale des hydrocarbures** : Le 13 octobre le Président de la République confirmait l'intention de créer une société nationale des hydrocarbures pour assurer la présence du Tchad dans le secteur pétrolier. Les attributions et le cadre d'opérations de cette société demeurent à être précisés et devraient répondre à un énoncé général de politique du Gouvernement dans le secteur énergétique qui prene la suite de l'actuel cadre de référence qui arrive à expiration en fin 2004.
34. Il semble cependant que la société aurait un rôle opérationnel et que les fonctions de régulation et de contrôle demeurerait l'apanage des ministères, respectivement ceux du Pétrole et de l'Environnement et de l'Eau.
35. Dès lors, le devenir de l'Unité de Pétrole rattachée au Ministère du Pétrole, sa composition et ses attributions, demandent à être précisés.
36. La mise sur pied de la société et la détermination des fonctions des organismes de gestion, de réglementation et de monitoring tiendront normalement compte des engagements contractuels antérieurs du Tchad avec les distributeurs d'hydrocarbures et de ses engagements internationaux.
37. **Administration** : Le GIC a noté que le personnel technique occupant des postes clés est l'objet de trop fréquentes mutations. Ces mutations ne sont pas sans conséquence sur la mémoire institutionnelle de l'administration et sur sa capacité de gérer efficacement l'exécution des plans, programmes et projets engagés.

VIII.1 Le GIC recommande que :

38. *Le Gouvernement pourvoie rapidement au poste de Secrétaire Exécutif du CTNSC et que le Comité, dans l'attente d'éclaircissements sur son avenir financier, avance autant que possible la préparation des dossiers requis au recrutement de personnel pour compléter l'équipe de Supervision sur Site et éviter toute situation de défaut de contrôle.*
39. *Le Gouvernement apporte tout son appui au CTNSC dans sa tâche de monitoring environnemental et social du Projet Doba et de tout autre projet pétrolier et prene les dispositions nécessaires pour en assurer le fonctionnement à court terme et la pérennisation institutionnelle et financière.*
40. *Le Ministre du Pétrole et le Consortium conviennent rapidement de mettre à la disposition du CTNSC les locaux nécessaires à son travail et déjà prévus dans les conventions.*
41. *Le Gouvernement et la Banque Mondiale s'accordent sur les termes de référence d'une étude sur l'avenir institutionnel du CTNSC et de la CN qui tiendra compte du contexte tchadien, examinera les options potentielles et donnera une proposition détaillée des conditions de mise en œuvre des options retenues.*
42. *Sur la base d'orientations claires fournies par le Gouvernement, et avec la collaboration des partenaires en développement soit définie une nouvelle lettre de politique dans le secteur pétrolier dans laquelle trouvera sa place la société nationale des hydrocarbures.*
43. *Le Gouvernement porte une attention à la stabilité des équipes de l'administration de manière à assurer la continuité des programmes en cours et à conserver les bénéfices des formations*

délivrées aux agents des différents départements ministériels, en particulier ceux en charge du calcul et de la gestion des revenus pétroliers.

2.1.2 Acteurs non gouvernementaux

44. **Banque Mondiale** : L'inquiétude exprimée par le GIC d'un retour à un mode de gestion normal par la BM du Projet Doba et des projets connexes de renforcement des capacités est largement dissipée. La BM confie la gestion des projets aux départements sectoriels dont les équipes ont été renforcées et visitent fréquemment le terrain.
45. Par ailleurs, le souci de cohérence entre les initiatives relatives au projet pétrole a conduit à la nomination d'un cadre supérieur comme coordonnateur des projets qui rapporte à la vice-présidence Afrique de la BM.
46. Cette réorganisation n'est pas sans parallèle avec celles envisagées par le Tchad dans le sens d'une pérennisation des activités de gestion et de régulation tout en accordant l'importance requise à la bonne implantation de l'économie pétrolière.
47. **Société Financière Internationale (SFI)** : Au cours des derniers mois, la SFI a fait le point sur ses activités au Tchad et décidé de réorganiser ses interventions autour de trois axes majeurs pour en améliorer l'efficacité à long terme : le renforcement des capacités, l'accès au financement et l'établissement de relations commerciales entre les petites et moyennes entreprises et industries locales et les entreprises pétrolières.
48. Parmi les activités programmées on notera la création d'un centre de formation à l'entrepreneuriat à N'Djaména et de centres satellites à Doba et Moundou, le développement des projets d'agriculture améliorée et du partenariat entre les producteurs locaux et les entreprises de *catering* du Projet.
49. **EEPCI** : En mai dernier le GIC s'inquiétait de la qualité du suivi environnemental et social par l'équipe PGE d'Esso dont la réorganisation, en période de transition entre la construction et la production, montrait quelques flottements. Le risque était de voir dissipés les acquis de la phase construction en ne donnant pas la même importance et les moyens nécessaires à l'équipe PGE pour suivre les activités de construction et de production. Depuis, le poste de coordonnateur PGE biophysique sur site pour la construction a été pourvu, les équipes PGE socio-économiques pour suivre les activités de production et de construction sont identifiées. Enfin, un coordonnateur PGE couvrant le Cameroun et le Tchad et toutes les activités pétrolières, est récemment venu renforcer les équipes déjà en place.
50. Esso a également fait part de son intention d'ouvrir un bureau à Moundou avant décembre 2004 pour faciliter l'accès des entrepreneurs locaux aux marchés du pétrolier.

VIII.2 Le GIC note les changements organisationnels survenus à la Banque Mondiale et chez Esso qui vont dans le sens d'un renforcement des capacités de gestion selon les responsabilités de chacun. Il recommande que :

51. *EEPCI continue de s'assurer du maintien d'une équipe PGE forte, reconnue et intégrée par l'équipe de production, et dotée de moyens humains et matériels suffisants pour suivre les différentes activités d'Esso dans la zone pétrolière : exploration, construction et production.*

2.2 Relations entre acteurs

2.2.1 Le Gouvernement et EEPCI

52. Le Tchad et EEPCI discutent depuis plusieurs mois des modalités d'application de la Convention de 1988 qui les lie et de ses avenants sans toutefois être parvenus à un accord. Le différend porte en particulier sur le calcul des éléments de la redevance due au Tchad. Il a fait l'objet d'une médiatisation dans la presse tchadienne et internationale au début du mois d'octobre, contribuant à attiser les tensions entre les deux parties et à renforcer les inquiétudes de la société civile préoccupée par le respect des droits du Tchad.
53. L'organisation par Esso de trois journées d'information sur le calcul du prix du baril a permis d'éclairer un certain nombre de points, notamment le calcul de la décote dont le montant est fonction du marché international. Mais des interrogations persistent du côté tchadien qui nécessitent une reprise des négociations entre les parties.
54. EEPCI et le Tchad prévoient de reprendre leurs négociations le 26 octobre. Le règlement définitif de ce différend par négociation éviterait le recours à l'arbitrage prévu par la Convention et donnerait un meilleur ton aux relations à long terme entre les deux acteurs dont la cohabitation est inévitable sur une période d'au moins 25 à 30 ans.

2.2.2 Le Gouvernement et la Banque Mondiale

55. Le portefeuille de la Banque Mondiale au Tchad est assez garni avec une dizaine de projets actifs ou en cours de préparation et qui touchent des domaines variés (pétrole, santé, transports, éducation, agriculture, etc.).
56. Après la revue complète du portefeuille menée en avril 2004, il est apparu que la poursuite des activités des deux projets de renforcement des capacités liés au Projet Doba, le PRCGSP et le Projet de Gestion de l'Économie à l'Ère Pétrolière (GEEP), nécessitent un financement supplémentaire sous la forme d'un crédit supplémentaire pour le PRCGSP (chiffré à 11,5 millions de \$US) pour couvrir l'année 2005, et d'un projet GEEP II pour faire suite au GEEP. La définition conjointe des deux projets par la BM et les services tchadiens concernés a débuté. Les besoins résident en particulier dans la formation et le renforcement des capacités des équipes tchadiennes pour assurer le monitoring social et environnemental du Projet Doba et gérer l'économie à l'ère pétrolière, objectifs qui n'ont pu être pleinement atteints par la première phase des projets.
57. Les résultats de ces projets ayant été jugés insuffisants par le Gouvernement, ce dernier souhaite des discussions plus approfondies avec la BM avant de statuer sur de nouveaux crédits.
58. Quelle que soit la décision du Tchad, le GIC rappelle qu'il est important d'assurer la continuité du monitoring environnemental et pétrolier soit par l'intermédiaire des projets soit par une inscription des dépenses afférentes au budget de l'État, et ce dès 2005.

2.2.3 Le Gouvernement et le FMI

59. En janvier 2004 le programme appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) n'a pu être reconduit, le FMI ayant jugé que le Tchad n'avait pas atteint tous les critères de performance requis. Cet appui différé du FMI a eu pour corollaire la

suspension de l'aide de l'Union Européenne et d'autres bailleurs pour l'année 2004, ajoutant aux difficultés d'exécution du budget de l'État.

60. Depuis, le dialogue entre le Tchad et le FMI a été maintenu. Plusieurs rencontres depuis mai 2004 ont permis au Fonds et au Tchad d'identifier les conditions préalables à la reprise d'un nouveau programme FRPC. Au moment de la mission du GIC le Tchad avait déjà rempli nombre de ces conditions et attendait sous peu une mission du FMI pour finaliser les négociations autour d'un nouveau FRPC avant soumission du dossier au Conseil d'Administration du Fonds.
61. Le Conseil des Ministres a par ailleurs entériné en sa séance du 9 septembre 2004 la déclaration du Gouvernement sur les principes d'utilisation des revenus pétroliers des futurs champs dans l'esprit de la loi 001/PR/99 portant gestion des revenus pétroliers qui avait été promulguée dans le cadre du Projet Doba.

VIII.3 Le GIC recommande que :

62. *Conscients d'un partenariat inévitable, le Gouvernement et le Consortium en viennent à créer un climat de sérénité, condition d'accords équitables et bien compris par les parties.*
63. *Le Gouvernement prenne au plus tôt une décision concernant l'avenir du PRCGSP et du GEEP. Le Tchad devra dans tous les cas s'assurer de donner les moyens à ses équipes de poursuivre le monitoring et la gestion du secteur et des revenus pétroliers.*
64. *Le Gouvernement prépare minutieusement les négociations avec le FMI autour d'un programme FRPC qui le rendra éligible au traitement de la dette sous l'égide de l'initiative PPTTE (Pays Pauvres Très Endettés) et prenne les engagements qu'il est sûr de pouvoir respecter.*

2.3 Cadre réglementaire : à compléter d'urgence

2.3.1 Code pétrolier

65. La révision du Code pétrolier progresse et devrait conduire à une présentation du nouveau Code à l'Assemblée Nationale avant la fin de l'année. Sans que le GIC ait pu le vérifier, il apparaît que le nouveau Code autorisera le partage de production alors que celui de 1962 ne prévoyait que le système de concession. Par ailleurs, la redevance sur la production ne serait plus fixe mais progressive.
66. Ce texte normatif revêt une importance fondamentale pour la bonne gestion de l'avenir pétrolier du Tchad sur une base générale et impersonnelle. Il doit combler tous les vides juridiques existants. Il doit être concerté avec les partenaires du Tchad.

VIII.4 Le GIC recommande que :

67. *Le nouveau Code pétrolier marque des avancées pour l'attractivité du Tchad et pour les intérêts de sa population; renvoie aux prescriptions environnementales pertinentes du Code de l'Environnement et ce, dès la phase des activités d'exploration pétrolière.*
68. *La Banque Mondiale donne au Tchad un conseil avisé, riche des meilleures expériences comparées dans le monde.*

2.3.2 Loi sur l'Environnement

69. Les décrets d'application du Code de l'Environnement continuent de faire défaut. Des projets de décrets ont été préparés par une commission ad-hoc mais le Ministère de l'Environnement et de l'Eau a exprimé le besoin d'une expertise juridique pour valider les textes finaux.

VIII.5 Le GIC recommande que :

70. *Dans un premier temps, le Ministère de l'Environnement et de l'Eau se concentre sur la rédaction des décrets d'application du Code de l'Environnement nécessaires au secteur pétrolier, les édicte et les publie. Cela permettra de combler un vide juridique qui affecte tous les développements pétroliers, actuels et futurs.*
71. *Et, qu'au besoin, le Tchad fasse appel au concours de ses partenaires pour accompagner le Ministère de l'Environnement et de l'Eau dans cette démarche et mener rapidement ce projet à bonne fin.*

2.3.3 Plan National d'Intervention en cas de Déversements Accidentels d'Hydrocarbures

72. La version finale du Plan National d'Intervention en cas de Déversements Accidentels d'Hydrocarbures (PNIDAH) a été remise au CTNSC qui devra à son tour le soumettre au Gouvernement pour adoption.

VIII.6 Le GIC recommande que :

73. *Le CTNSC soumette rapidement le PNIDAH au Gouvernement pour adoption avant la fin de l'année.*
74. *Au besoin, Esso modifie ses Plans Spécifiques de Lutte contre les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures pour les rendre conformes aux dispositions du PNIDAH.*

3. GESTION DES REVENUS PETROLIERS

75. Le rapatriement des revenus pétroliers par le Tchad a débuté au deuxième semestre 2004. C'est donc sur une période de 3 mois que le GIC a évalué la gestion effective des revenus pétroliers par l'administration tchadienne et l'application des procédures mises en place pour donner suite à la loi 001. En comparaison de leur préparation jugée encore imparfaite en mai dernier, les services concernés semblent mieux maîtriser les mécanismes d'utilisation des revenus.

3.1 Exécution du budget 2004

3.1.1 Mécanismes de transfert et de mobilisation des revenus : un débloqué largement en cours

76. La signature de conventions entre le Tchad et la BEAC a permis d'initier le rapatriement des revenus pétroliers dans le pays à partir de juillet. Trois conventions sur quatre ont été signées, elles concernent le Compte de Stabilisation, le Compte de Répartition et le Compte dédié aux 5% alloués à la région productrice.

77. Un projet de Convention du Fonds pour les Générations Futures (FGF) a été transmis par le Gouvernement à la BEAC dont les observations sont attendues depuis juillet. En attendant, le Gouvernement a ouvert un compte à la Citibank pour y loger les 10% des redevances pétrolières devant constituer le Fonds. Le Ministère de l'Économie et des Finances sollicite la Banque Mondiale pour bénéficier d'une assistance technique dans le cadre de l'élaboration de la stratégie d'investissement du FGF dont les grandes lignes devraient être définies d'ici la fin de l'année. Suivrait alors le choix d'une institution internationale pour gérer le Fonds.
78. Pour assurer la gestion des 5% revenant à la région productrice jusqu'à l'élection des collectivités locales décentralisées, le Gouvernement a publié un décret en mars 2004 décrivant la région productrice et portant modalités transitoires de gestion des revenus de ladite région. Un deuxième décret a suivi en septembre portant création d'un Comité provisoire de gestion de ces revenus. Ce Comité devrait être composé de neuf membres : députés, représentants de la société civile et représentants des autorités coutumières et traditionnelles de la région productrice ainsi que des représentants de l'État. Le Comité débutera ses activités dès que le Gouvernement en aura nommé les membres. Il aura à charge l'identification des priorités d'investissement des 5% et la mise en œuvre des projets et programmes de développement. À noter que l'utilisation des revenus sera soumise à approbation du Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières (CCSRP).

VIII.7 Le GIC recommande que :

79. *Le Gouvernement, en consultation avec la Banque Mondiale, définisse les axes principaux de la politique d'investissement et finalise rapidement avec la BEAC les formalités de mise en fonctionnement du Fonds pour les Générations Futures.*
80. *Le Gouvernement pourvoie à la nomination des membres du Comité provisoire de gestion des 5%. Ce dernier devrait travailler sur la base des documents pertinents de planification régionale, s'inspirer des plans locaux de développement et des programmes nationaux en leur volet local, et opérer en large concertation avec la population locale.*

3.1.2 Les recettes pétrolières du Tchad : une régularisation nécessaire

81. Les redevances versées par Esso sur le compte séquestre du Tchad à la Citibank s'élevaient, fin août, à 95 millions de \$US. Mais ce montant est provisoire, faute d'aboutissement des négociations entre le pétrolier et le Gouvernement sur le prix du brut tchadien.
82. La Convention de 1988 prévoit que le Tchad et le Consortium s'entendent à la fin de chaque trimestre sur le « prix moyen du brut » de ce trimestre qui sert à en fixer la redevance et de prix provisoire pour le trimestre à venir, ou, à défaut, qu'ils fassent appel à un expert. La dernière entente conclue entre le Tchad et le Consortium date de la fin du 4^{ème} trimestre 2003. Toutes les redevances versées depuis par Esso au Tchad ont donc un caractère provisoire puisqu'elles se font sur la base d'un prix de fin 2003 sans prise en compte de l'évolution du prix du brut tchadien depuis cette date.

VIII.8 Le GIC recommande que :

83. *Dans l'intérêt du Tchad, le Gouvernement et le Consortium prennent les mesures prévues à la Convention pour fixer le prix de vente du brut et régulariser les sommes dues par le pétrolier pour l'année 2004, soit par accord entre les parties soit à dire d'expert.*

3.1.3 Utilisation des revenus par les ministères : des inégalités appréciables

84. **Allocation des revenus en 2004** : La priorité donnée à la capacité de dépenser rapidement l'allocation 2004 des revenus pétroliers a vu le Ministère des Travaux Publics et des Transports recevoir la plus grande partie des revenus pétroliers de cette année avec plus de 50% de l'enveloppe disponible contre des parts congrues aux ressources humaines (7,5% pour le secteur de l'Éducation, 6% pour l'Enseignement Supérieur, 5,4% pour la Santé), aux secteurs productifs (8,5% pour l'Agriculture et 2,5% pour l'Élevage) et aux autres infrastructures. Cette première allocation, faite dans des contraintes précises, n'a pas permis une convergence aussi grande que souhaitable avec les objectifs de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP).
85. **Engagements** : Au 15 octobre 2004, environ 65% des dépenses sur revenus pétroliers étaient engagées par les ministères prioritaires selon les chiffres compilés par le CCSRP.
86. Cette moyenne cache de fortes inégalités, d'importants ministères n'ayant pas à cette date enregistré d'engagement tel l'Éducation, la Santé, l'Élevage, l'Environnement et l'Eau.
87. Le manque de ressources humaines et de maîtrise suffisante des procédures impliquées peuvent expliquer en partie ce retard. Mais de façon générale le GIC constate une meilleure appropriation des mécanismes par les ministères qui retirent un bénéfice certain des Directions des Affaires Administratives et Financières mises en place dans le cadre du GEEP. Les ministères ont dû composer avec le manque de confiance des opérateurs économiques locaux vis-à-vis de l'État qui ont laissé de nombreux appels d'offres infructueux ou parfois surfaturé leurs propositions de services pour se protéger contre une éventuelle indisponibilité des fonds et crédits. Cette crise semble se résorber en partie aux dires des ministères concernés. C'est maintenant une course contre la montre qui débute pour que les ministères parviennent au maximum d'engagements sur l'année avant la date de clôture fixée au 30 novembre.

VIII.9 Le GIC recommande que :

88. *Le Gouvernement veille à faire progresser les dossiers d'engagement des ministères de la Santé, de l'Éducation, de l'Élevage et de l'Environnement et de l'Eau avant le 30 novembre 2004 et cherche à développer leur capacité d'engager et de dépenser les revenus des années à venir.*
89. *Le Gouvernement veille à faire progresser, outre l'engagement, le maximum de dossiers des ministères prioritaires.*

3.1.4 Régulation et contrôle : une fonctionnalité vérifiée mais à parfaire

90. **Direction Générale des Marchés Publics (DGMP)**: 13 décrets d'application sur les 20 du nouveau Code des marchés publics ont été signés, les 7 décrets restants devraient l'être prochainement.
91. Les Commissions d'Ouverture et de Jugement des Offres (COJO) nécessaires à la mise en œuvre du nouveau Code au sein des différents ministères ne pourront toutes être mises en place tel que le prévoyait le système. Seuls 3 à 5 ministères prioritaires devraient être dotés de COJO opérationnelles en 2005 compte tenu des ressources humaines disponibles dans les différents ministères.

92. Par ailleurs, le coût de la formation des agents des ministères et régions au nouveau Code des marchés n'est pas prévu dans le projet de budget 2005.
93. **CCSRP** : Le Collège a validé son Manuel de procédures avec ses partenaires et assuré sa diffusion auprès des administrations concernées, à commencer par les ministères prioritaires.
94. Sa doctrine en matière de contrôle de gestion des revenus pétroliers est devenue plus pragmatique et sélective. Le Collège se contente de transmettre ses observations sur la préparation des dossiers d'appel d'offres à la Commission d'appel à la concurrence. Sa compétence s'exerce sur l'engagement par le Ministère de l'Économie et des Finances une fois le dossier approuvé par la DGMP, et le décaissement par le Trésor une fois les travaux terminés et attestés.
95. Le Collège note que ses procédures sont bien maîtrisées dans l'ensemble par les ministères dépensiers et que le risque de goulot d'étranglement dans la chaîne de dépenses a pu être évité jusqu'à présent. Le Collège a travaillé étroitement avec les Directeurs Administratifs et Financiers (DAF) des secteurs prioritaires de façon à les aider à se familiariser avec ses procédures. Seule l'instabilité de certains DAF l'a gêné dans cette démarche.
96. Le Collège est maintenant au complet et a élu son Bureau peu après la visite du GIC. Mais déjà se profile à l'horizon le renouvellement complet des membres d'ici deux ans avec le risque de perdre les gains de formation et de mémoire institutionnelle. Quant au Secrétariat il comprend un responsable des marchés publics et un responsable du suivi budgétaire; du personnel technique supplémentaire apparaît nécessaire pour éviter toute discontinuité dans les activités et faire face au nombre croissant des dossiers qui lui seront soumis à l'avenir.
97. L'importance d'une formation en continu, pour le Collège et son personnel comme pour la DGMP et tous les ministères impliqués dans la gestion des revenus pétroliers, demeure évidente.

VIII.10 Le GIC recommande que :

98. *Le Gouvernement mette en place en 2005 les COJO des principaux ministères prioritaires dont les agents concernés auront suivi la formation requise à cet effet.*
99. *Le Gouvernement définisse un plan d'actions en fonction des insuffisances et manquements constatés dans le rapport du CCSRП sur l'utilisation du bonus pétrolier et les rapports des autres corps de contrôle (Inspection Générale des Finances, Cour des Comptes). Le nouveau Ministère du Contrôle de l'État et de la Moralisation pourrait démarrer sa mission sur cette base.*
100. *Le Gouvernement étudie la suggestion du Collège d'un renouvellement de ses membres par tiers qui permettrait de capitaliser sur la formation reçue et d'assurer le maintien d'une mémoire institutionnelle.*
101. *Le CCSRП examine la nécessité d'engager du personnel supplémentaire, ou de faire appel à d'autres instances, pour s'assurer du suivi sur le terrain de la réalisation en bonne et due forme des projets financés sur revenus pétroliers.*

3.2 Analyse du budget 2005

102. Le Projet de Loi des Finances pour l'année 2005 a été soumis à l'Assemblée Nationale le 4 octobre 2004 par le Ministre de l'Économie et des Finances, soit à bonne date.
103. **Hypothèses de préparation du budget** : C'est sur la base d'un contexte international jugé favorable et dans une perspective de croissance de la production pétrolière et vivrière en 2005, que le Ministre des Finances a bâti les hypothèses qui sous tendent son projet de budget pour 2005.
104. Ainsi le Ministère projette :
- un taux de croissance réelle du PIB à 11% en 2005 dont 6,8% pour le PIB non pétrolier,
 - un niveau d'inflation de 3,3%,
 - une pression fiscale de l'ordre de 9%,
 - un prix moyen du baril de Brent à \$US 38,50; une décote du brut tchadien de \$US 9,80 par baril et un coût de transport à \$US 7,80 par baril.
105. En supposant un rythme moyen de 220 000 barils par jour, soit des exportations de pétrole de 80 millions de barils en 2005, ces hypothèses donnent des recettes de 125,3 milliards de FCFA pour le budget pétrolier et 137,9 milliards de FCFA pour les recettes fiscales hors pétrole.
106. Le programme de dépenses tient également compte du retard pris dans les engagements budgétaires en 2004.
107. **Allocations entre ministères** : De manière générale, l'allocation du budget pétrole aux ministères prioritaires tient compte des critiques faites sur le budget 2004 en s'alignant davantage sur la SNRP. Ainsi le Ministère des Travaux Publics et Transports est doté de 37% des ressources pétrolières distribuées aux secteurs prioritaires, l'Éducation et l'Enseignement Supérieur réunissent 19,5%, la Santé et les Affaires Sociales 15%, l'Agriculture et l'Élevage 11% et l'Énergie 9,3%.
108. On note donc : une meilleure allocation en faveur des secteurs de ressources humaines, Santé et Éducation; une baisse du poste routes pour les Travaux Publics passés d'une dotation de 50% en 2004 à 37% en 2005 en valeur relative; et un effort stationnaire au niveau des secteurs de production (Élevage et Agriculture).
109. À signaler la part honorable (10%) du nouveau ministère prioritaire, Mines et Énergie, qui illustre un soutien budgétaire au programme de réhabilitation et d'extension des services d'électricité.
110. À la Santé et à l'Éducation, une innovation importante est soumise à l'approbation des députés : les revenus pétroliers serviraient à financer les salaires sur une période de quatre mois. Ce soutien budgétaire signale l'importance d'assurer le bon fonctionnement des établissements construits à partir des revenus pétroliers. Il appelle déjà une réflexion à plus long terme sur le sort de ces affectations au-delà de l'ère pétrolière et sur l'importance de limiter la dépendance du financement de dépenses permanentes de l'État sur des revenus de niveau aléatoire.
111. Concernant l'Agriculture, seuls 5 milliards de FCFA sont budgétisés pour subventionner la filière coton augurant d'un déficit prévisionnel de quelque 3 milliards pour honorer l'engagement de

soutien de 40 FCFA par kilo. Par ailleurs, le milliard de FCFA prévu pour l'entretien des pistes rurales ne peut constituer qu'un début dans l'attente d'une stratégie du transport en zone rurale. Le budget reçu par le Ministère de l'Agriculture ne permet pas la mise en œuvre des activités prévues dans le Plan National de la Recherche ou encore l'extension des services agricoles pourtant indispensables à une augmentation de la production dans ce secteur.

112. Le secteur de l'Élevage voit sa part à peine augmenter à 1,05 milliards de FCFA, ce qui représente 0,80% de l'enveloppe disponible. Les maigres ressources affectées à ce secteur, qui pèse pourtant lourd dans les exportations tchadiennes et le PIB, devraient être utilisées en priorité au profit du recensement essentiel à la connaissance du cheptel, le dernier datant de 1976. Le faible budget de ce Ministère risque de ne pas lui permettre de rencontrer l'autre grande priorité, les opérations de vaccination du cheptel pour que le Tchad soit déclaré exempt de la peste bovine dans 3 ans alors que le programme financé jusque là par l'Union Européenne, à hauteur de 600 millions de FCFA, arrive à terme sans possibilité de reconduction.
113. Dans l'ensemble, l'allocation des revenus entre les ministères marque une étape vers une distribution plus large des bénéfices du pétrole entre secteurs et régions dont on peut souhaiter qu'elle se poursuive. Il reste à donner à la SNRP, aux Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) et à la productivité des investissements tout le poids qu'ils méritent.

VIII.11 Le GIC recommande que :

114. *Le Gouvernement recherche activement le financement des dépenses capitales non budgétisées en 2005 dans les ministères de production primaire (Agriculture, Élevage) : appui aux cotonculteurs à hauteur des engagements de l'État; recensement du cheptel; actions de suivi de l'éradication de la peste bovine au Tchad en 2007.*
115. *Le Gouvernement continue d'exécuter une relance effective du coton quant aux autres mesures (transport, pistes rurales, recherche) avant de procéder à la privatisation de la CotonTchad selon des modalités qui préservent l'articulation de la filière et la solidarité communautaire des cotonculteurs.*
116. *Le Gouvernement prépare ses services à prendre en compte de façon de plus en plus explicite dans ses prochains budgets les objectifs sectoriels et régionaux qu'il s'est donné dans la SNRP et par son adhésion aux ODM.*

4. ÉCONOMIE PÉTROLIÈRE RÉGIONALE

117. Cette mission s'est intéressée à l'expansion de l'activité pétrolière au-delà du champ de Doba et à ses ramifications à court et moyen terme. À court terme cela appelle une vigilance et une présence accrues des autorités gouvernementales. À moyen terme il s'agit de gérer une économie pétrolière plus vaste et de plus longue durée, donc potentiellement porteuse d'apport substantiel à l'économie du pays.

4.1 Les explorations

118. Les explorations, qui se poursuivent depuis plusieurs années, sont l'objet de travaux par Esso et par EnCana dans les limites du permis H. Elles semblent indiquer un potentiel pétrolier plus vaste, encore à confirmer, qui justifie une gestion gouvernementale pérennisée. L'enjeu essentiel demeure le même : que ces travaux qui ne sont pas sans impacts négatifs sur les populations servent à moyen terme à améliorer la qualité de vie de tous.

Esso

119. Le GIC a pu visiter dans le Logone Oriental et dans le Mandoul Ouest des villages qui font l'objet d'explorations actuelles de la part d'Esso et d'autres où la compagnie a mené des activités d'exploration sismique il y a 2 à 3 ans.
120. Dans le premier cas, nous avons constaté que malgré la communication des agents d'Esso à l'endroit des populations, une carence d'information persiste. La population saisit difficilement les différentes étapes du processus pétrolier (sismique, forages exploratoires, développement, production), leurs impacts sur les populations et l'environnement et les opportunités, surtout de travail, qui peuvent se présenter.
121. La doctrine et le quantum concernant les compensations ne sont pas compris par tous les concernés. Par exemple, l'absence de compensations communautaires au stade exploration – alors qu'il pourrait y avoir dommage aux arbres fruitiers communautaires— mérite explication claire et convaincante.
122. Dans le second cas, le GIC a constaté les effets durables d'une piste vers la ville de Bedjondo élargie en route par Esso il y a déjà trois ans, mais mal construite, et qui doit être remise en bon état.
123. Dans les deux cas il a été question de mauvais égards envers la population par un sous-contractant d'Esso, depuis remercié, mais qui appelle de la part du pétrolier une surveillance plus étroite et un contrôle du respect par ses sous contractants des règles de compensation.

EnCana

124. EnCana continue de fonctionner en l'absence de cadre réglementaire touchant l'environnement et le social, sa seule contrainte étant l'exigence que tout pétrole devant éventuellement être exporté par le pipeline Komé-Kribi doit être développé en conformité avec les principes du PGE original du Projet Doba.
125. EnCana dit d'ailleurs se conformer en tout point à cette obligation et le faire volontiers. Sans avoir pu visiter les zones où se fait l'exploration, le GIC a pu constater les efforts d'information et des pas importants pour établir des relations durables avec les ONG des zones où la compagnie est présente.

Le Gouvernement

126. Une constante caractérise les activités d'exploration : l'absence du Gouvernement pour assurer la protection de l'environnement et des communautés. Les pétroliers sont laissés sans cadre réglementaire et les populations sans recours. D'où l'importance, déjà mentionnée dans ce rapport, d'assurer la finalisation du Code pétrolier et des décrets d'application de la Loi sur

l'Environnement autant que d'allouer les ressources nécessaires à une présence effective sur le terrain des agences de réglementation.

127. Sinon le risque pour le Tchad est de laisser ce secteur d'importance croissante se développer à la merci de la bonne volonté des opérateurs sans un minimum d'encadrement réglementaire.

VIII.12 Le GIC recommande à Esso :

128. *D'identifier clairement, de concert avec le Gouvernement, quelles obligations environnementales et sociales et quelle documentation correspondent à chaque étape des travaux, de la prospection pétrolière à la mise en production des champs.*
129. *De donner aux villageois un aperçu des développements à venir pour faciliter la gestion des attentes en fonction des activités sismiques, forages exploratoires, et autres et ce à l'aide de déclarations formalisées lues par son représentant attitré et traduites dûment en langue locale.*
130. *De revoir sa doctrine concernant les compensations communautaires en phase exploratoire et de s'assurer, avec une pédagogie améliorée, de sa bonne compréhension par les autorités et les populations.*
131. *D'accroître la surveillance de ses sous-contractants –surtout en période exploratoire alors que l'encadrement est moindre - et d'imposer les sanctions nécessaires pour assurer leur stricte conformité au PGE et aux règles imposées par Esso.*

VIII.13 Le GIC recommande aux autorités gouvernementales :

132. *D'assurer une présence suivie auprès des populations lors des phases exploratoires pour les rassurer sur leurs droits et leur faciliter les recours éventuels.*
133. *À partir de la Loi Cadre sur l'Environnement et des décrets d'application pertinents, préciser aux entreprises le cadre réglementaire qui gouverne les activités d'exploration. Cela s'impose d'urgence pour les explorations qui se poursuivent chaque année sur un territoire de plus en plus étendu.*

4.2 Les nouveaux champs en développement

134. Esso se propose de développer deux champs additionnels, dits satellites, hors Projet Doba mais régis fiscalement par la Convention de 1988. Ils sont situés à l'intérieur de la zone couverte par l'étude d'impact environnementale de 1997. Il s'agit du champ de Nya, presque contigu à Miandoum et celui de Moundouli à quelque 30 kilomètres au nord-ouest de Miandoum. Suivraient ensuite les champs de Mbikou, Belanga et Mangara, ce dernier se trouvant au nord de la Nya donc à l'extérieur de la zone de l'étude originale.
135. Le calendrier d'Esso prévoit le développement de Nya en 2005 pour exploitation en 2006 suivi de celui de Moundouli en 2006 et 2007. Esso dit avoir mis à jour les études de base et d'impact environnemental et préparé un Plan de Conformité au PGE de Doba puisque ce dernier est applicable aux deux champs concernés. Ce Plan devra tenir compte des particularités de la région : pression foncière plus aiguë et végétation différente de celle de la zone de Doba. Après consultation auprès du CTNSC et intégration des commentaires de celui-ci, la documentation devait être rendue publique le 1 novembre. S'en suivrait une période de consultation publique de 45 jours à la suite de laquelle Esso mettrait à jour la documentation en fonction des

préoccupations exprimées par la société civile, puis le CTNSC devrait valider la documentation finale et émettre une autorisation pour débiter les travaux.

136. Ce développement étant le premier au-delà du Projet Doba, la clause de l'accord de prêt qui lie le Tchad, la Banque Mondiale et Esso stipulant que tout brut transitant par le pipeline Komé-Kribi doit être développé dans le respect du PGE original deviendra opératoire. La Banque a préparé un projet de texte précisant son interprétation de ce libellé qu'elle discutera avec ses partenaires. La définition et le respect de cette clause sont l'instrument fondamental pour assurer la conformité de tout nouveau développement aux règles de gestion environnementale et sociale qui ont régi le premier projet. La crédibilité de tous les partenaires en dépend. Le Gouvernement aura la charge d'en assurer le respect dans l'exercice de ses responsabilités régaliennes.
137. Le développement des trois autres champs devrait suivre éventuellement. Celui de Mangara devra faire l'objet d'une étude d'impact environnementale puisqu'il n'a pas été couvert par l'étude du Projet Doba. Dans tous les cas, les leçons à tirer des premiers projets devront bénéficier aux populations riveraines, comme à l'opérateur.
138. L'architecture des champs et du réseau de pipelines devra permettre l'identification et le comptage de la production puisque le traitement des revenus, dont les redevances, peut varier d'un champ à l'autre. À titre d'exemple, le régime fiscal pour Moundouli et Nya est le même que pour Doba mais les revenus pétroliers ne sont pas soumis à la loi 001, même si le Gouvernement a indiqué qu'ils seront gérés dans le même esprit.

VIII.14 Concernant le développement par Esso des nouveaux champs contigus au Projet Doba, le GIC recommande que :

139. *Le Gouvernement, avec le concours de la BM et celui d'Esso, mène une étude prospective avec des scénarios divers sur l'occupation des sols par l'architecture des ouvrages d'exploitation, les établissements humains et les exploitations agricoles.*
140. *En ce qui concerne les champs de Moundouli et de Nya, Esso précise bien au CTNSC le processus d'évaluation environnementale et de préparation du PGE qui précède la mise à la disposition des documents pour consultation publique.*
141. *Les autorités gouvernementales précisent la nature et le fondement juridique des autorisations qui seraient émises suite au processus d'évaluation et de consultation publique.*
142. *Devant l'échéance du développement de ces champs, la Banque Mondiale, de concert avec le Gouvernement et en consultation avec les entreprises concernées, précise comment s'appliqueront les dispositions de l'accord de prêt concernant les conditions de développement et d'exploitation de tout produit qui devra éventuellement transiter par le pipeline Komé-Kribi.*
143. *Esso et le Gouvernement tirent toutes les leçons du Projet Doba pour améliorer la stratégie de communication, de monitoring et de compensation dans ces nouvelles zones d'intervention.*
144. *Le Gouvernement et ses partenaires, dont Esso, portent une attention particulière à la prise en charge des populations vulnérables de la zone du fait des conflits entre éleveurs et agriculteurs et de la pression importante sur le domaine foncier et sur les ressources vitales.*

145. *Le développement éventuel du champ de Mangara, situé au nord de la Nya et à l'extérieur de la zone d'étude du Projet Doba, fasse l'objet d'une étude d'impact environnemental en bonne et due forme avant toute activité de construction.*
146. *L'architecture future des réseaux de pipelines et d'instruments de comptage soit précisée par Esso et soumise à l'acceptation du Gouvernement afin de bien identifier les produits provenant des différents champs et soumis à des régimes différents.*
147. *Que cette architecture permette le cas échéant, d'identifier clairement les revenus dus à différentes régions administratives selon l'obligation constitutionnelle de verser 5% des redevances aux régions productrices.*

4.3 Le Projet Doba

148. La mise en production du troisième champ du Projet Doba, celui de Bolobo, a débuté au mois d'août. Début octobre, la production pétrolière atteignait 200 000 barils par jour tandis que les derniers forages de puits étaient prévus avant la fin du mois. Esso comptait atteindre un rythme de croisière de 225 000 barils produits par jour à partir de novembre.
149. La transition chez Esso de l'équipe construction à celle responsable de la production semble terminée. Tel que noté plus haut elle s'est traduite ultimement par un renforcement de l'équipe responsable du PGE.
150. Les éléments notés par le GIC lors de son passage à Komé et de ses rencontres avec Esso, la Supervision sur Site du CTNSC, les ONG et la population constituent davantage d'anciens dossiers à traiter que de nouveaux problèmes.

4.3.1 Questions environnementales

151. La **gestion des déchets**, en particulier la donation de matériaux recyclables, a donné lieu à quelques situations critiques en l'absence d'une politique claire à ce sujet. Certains contractants d'Esso en démobilitation rapide n'ayant pas reçu à temps l'autorisation du Gouvernement de donner certains matériaux aux populations locales, ont dû les enfouir. Par ailleurs, Esso ayant interrompu pendant plusieurs semaines son programme de donation pour l'adapter aux recommandations du Groupe ECMG et aux exigences gouvernementales, a dû enfouir les déchets accumulés pendant cette période. C'est dans l'incompréhension que les populations ont assisté à l'enfouissement de matériel utile qu'elles ont parfois déterré.
152. La question du dédouanement du matériel importé en exemption de douane avant son utilisation par un tiers est au centre de la question. Esso, le Ministère du Pétrole et le Ministère des Finances envisagent de se concerter pour trouver une solution qui favorisera le recyclage. Mais ce n'est pas encore chose faite.
153. Autre problème relié aux déchets : l'incinérateur de matières dangereuses, dont le démarrage avait déjà tant tardé, rencontre encore des difficultés de fonctionnement qui mènent à des arrêts répétés. Ce qui cause un retard dans le traitement des matières dangereuses accumulées depuis le début de la construction. Le plan de traitement de ce cumul, en souffrance, prévoit néanmoins son élimination dès le début 2005.
154. La question de la **poussière** n'est pas encore réglée. Esso et le CTNSC avaient convenu que la question soit revue par un groupe d'experts des deux parties dont deux médecins. Le médecin

représentant Esso n'étant pas encore disponible, cet examen a subi des retards. En attendant, le bitumage des routes dans les villages, sur une distance totale de 9 kilomètres a été complété, Esso se prépare à épandre à nouveau de la mélasse, la saison des pluies étant maintenant terminée et poursuit son programme d'arrosage d'autres tronçons de routes de la zone de développement des 3 champs de Doba.

155. Il reste la question de la **restauration et de la restitution des sols**, en particulier les bancs d'emprunt et les plateformes de forages, utilisés temporairement et qui doivent être rendus à la population. Il y a là aussi un important retard qui n'a pas permis de restituer les sols agricoles aux populations avant l'hivernage. Seules deux carrières ont été restaurées et restituées, pour d'autres le processus est en cours. Quant aux plateformes de forages, la forme et la surface définitives nécessaires aux futures vérifications n'ont pas encore été identifiées par les équipes de production.

4.3.2 Questions socio-économiques

156. La mise en œuvre du **Plan de compensations communautaires** progresse avec un taux d'infrastructures achevées de 60% au 13 octobre. Des interrogations reliées à ces compensations communautaires persistent : le principe d'allocation n'est pas toujours bien compris et donne lieu à des contestations. La construction de places de marchés a soulevé des questions parmi les bénéficiaires qui semblent principalement reliées à un libellé imprécis dans la description de ces projets. L'agence de mise en œuvre, GTZ, ses partenaires locaux et Esso auraient intérêt à éclaircir ce point avec les bénéficiaires.
157. Le processus de **clôture sociale** débute. Il est important d'en bien préciser la portée, les modalités et le calendrier auprès de tous les acteurs concernés. Il doit être bien compris de tous que cette clôture est le constat formel d'un processus et non une acceptation inconditionnelle du résultat. Comme ce fut fait avec succès au Cameroun, le processus gagnera à être entrepris avec la participation des autorités locales et sous observation de tierces parties (ONG). Le CTNSC et l'équipe PGE d'Esso se sont déjà rapprochées à ces fins.
158. Le problème de **Taylors International** se poursuit. Esso a intenté une poursuite en justice contre Taylors aux États-Unis dans le but de recouvrer les sommes dues. Des mesures ont également été prises pour éviter la répétition de telles situations, Esso s'étant engagé à user systématiquement de son droit de vérifier les comptes de ses contractants. Mais cela n'a pas encore eu pour résultat de rembourser les contractants tchadiens laissés pour compte.
159. Le quartier de **Komé Atan** verra son statut passer de façon permanente à celui de village en fin d'année ce qui permettra d'en assurer une meilleure gestion administrative (cadastre, écoles, et autres services).
160. Il reste à la charge du Gouvernement et de la Banque Mondiale la question des « **projets d'urgence** », principalement à Doba et à Bébédjia, promis et annoncés mais annulés faute de provision adéquate dans le PRCGSP. Il y a là un devoir de résultat et la nécessité de répondre aux attentes des populations les plus près du Projet d'en retirer des bénéfices matériels pour leurs communautés. Le projet urbain en préparation sur crédit de l'Agence Internationale de Développement (IDA) pourrait éventuellement inscrire à son agenda la réalisation de ces projets d'urgence.

VIII.15 Le GIC recommande que :

161. *Le Ministère du Pétrole, le Ministère des Finances et Esso s'entendent sur le régime fiscal qui permettra d'assurer un programme de donation le plus large possible et d'éviter l'enfouissement de matériaux et d'équipements susceptibles d'être utilisés par les populations.*
162. *Le CTNSC et Esso complètent au plus vite l'expertise nécessaire pour arrêter un programme permanent de traitement de la poussière qui réponde aux critères de priorité déjà arrêtés entre eux.*
163. *Esso procède le plus rapidement possible à la restitution des terres inoccupées pour permettre leur réutilisation par la population avant le prochain hivernage.*
164. *Esso précise à nouveau auprès de tous les intéressés la fonction, les modalités et le calendrier de clôture sociale.*
165. *Le Gouvernement veille à la prise en charge par le Ministère de l'Aménagement du Territoire des « projets d'urgence » les plus pressants dans le cadre du nouveau projet urbain en préparation avec la Banque Mondiale. .*

4.4 Les actions de développement régional

166. Au cours de sa visite sur le terrain, le GIC s'est informé de trois dossiers dont le succès est important pour le développement de la région : le Plan de Développement Régional (PDR), le Fonds d'Actions Concertées d'Initiatives Locales (FACIL) et les projets financés par la SFI.
167. Le **Plan de développement régional (PDR)** a peu ou pas progressé depuis que les intéressés se sont mis d'accord en juin dernier sur une approche qui permettrait de mener à bonne fin cet exercice. Il s'agit de recruter un expert international qui travaillera sur place avec des experts tchadiens pour préparer, en consultation étroite avec autorités, ONG et populations, un plan qui puisse servir de cadre au développement de la région. Les termes de référence de ce nouveau contrat semblent orientés dans ce sens. L'expert international a déjà été identifié, il restait à signer son contrat. La BM a avisé de sa non-objection le 26 octobre : cela devrait mener à une signature et un démarrage de cette dernière phase dans les plus brefs délais.
168. Comme le GIC l'avait mentionné dans son dernier rapport, dans la perspective d'un développement pétrolier continu sur plusieurs années, le PDR revêt une importance additionnelle comme instrument d'anticipation cherchant à définir une vision spatiale autant que sectorielle de la région, de sa population et de son économie.
169. Le GIC a rencontré la cellule technique du **FACIL** qui lui a remis un rapport plutôt décevant de ses activités des derniers 6 mois. Le programme d'activités génératrices de revenus, consistant en des prêts à des agences intermédiaires pour financer des projets de micro-crédit, révèle des remboursements totalement en deçà de ce qui peut être attendu. Les programmes d'investissement se soldent par des réalisations qui vont de 0% (points d'eau, postes de santé) à 50% (salles de classes) selon les secteurs. Et l'absence de statut juridique pour le FACIL n'a pas permis l'ouverture par la BM d'un compte de seconde génération tel qu'il avait été envisagé ce qui a empêché la résolution des problèmes de trésorerie.

170. Se pose également la question de la pérennisation de ce qui avait été envisagé comme projet pilote promis à une expansion nationale. Le financement BM, à travers le PRCGSP, prendra fin en décembre si le crédit supplémentaire d'un an n'est pas approuvé.
171. Le FACIL fait donc face à une grave situation quant au remboursement des frais avancés sous le programme micro-crédit, quant à son propre financement et quant à son avenir.
172. Les **projets de développement financés par la SFI** font l'objet d'une revue et d'une réorientation stratégique pour s'assurer de répondre à des demandes réelles et éviter les désillusions provoquées par des productions améliorées mais sans débouchés. Une concertation entre les institutions qui supportent les diverses actions de développement (SFI, Esso-GTZ, FACIL) en collaboration avec les ONG impliquées (Africare, ORT, et autres) permettrait de créer des synergies et d'éviter les doublons.

VIII.16 Le GIC recommande :

173. *Qu'ayant maintenant franchi les obstacles à son déroulement, la préparation du PDR reçoit l'appui des autorités gouvernementales et locales pour assurer une suite constructive au processus d'élaboration sur le terrain par l'équipe d'experts internationaux et nationaux, selon les Termes de Référence approuvés et en sollicitant les collaborations de toutes les institutions et acteurs concernés du milieu.*
174. *Les résultats décevants du FACIL et l'incertitude quant à son financement futur mettant en cause la pérennité de ce projet prometteur, qu'un redressement rapide axé sur des objectifs concrets de résultats s'impose de la part des administrateurs.*
175. *En attendant que ce redressement s'opère et à défaut d'appuis de partenaires internationaux, que le Gouvernement envisage la possibilité d'un financement continu du Fonds pour faire profiter les populations de l'expérience acquise avec les projets pilotes.*
176. *Que le FACIL recherche un fonctionnement efficace du programme qui permette une mesure d'autofinancement sur un horizon moyen-terme grâce en particulier au remboursement des prêts.*
177. *Que la SFI partage son expérience et ses nouvelles orientations stratégiques avec les autres partenaires en développement de la région.*

CONCLUSION

178. Le GIC tire trois conclusions principales de cette mission, trois facteurs clés du succès sur lesquels tous les acteurs devraient se concentrer :
179. - Au niveau du cadre légal, réglementaire et institutionnel, il s'agit de compléter les instruments essentiels à une gestion pérenne de la ressource –en particulier le Code pétrolier et les décrets d'application de la Loi sur l'Environnement- et d'assurer la pérennité et la cohérence des institutions de monitoring, non seulement pour assurer le respect des prescriptions du PGE sur les projets pétroliers, mais de l'ensemble de la réglementation environnementale. Et tout particulièrement, de développer entre les acteurs qui n'ont d'autre choix que d'être partenaires, des relations de confiance, basées sur la transparence, la concertation et l'équité qui

permettront de résoudre de façon constructive les problèmes qui ne manqueront jamais de se poser.

180. - Pour assurer que les revenus pétroliers permettent au Tchad de réaliser ce grand défi qu'il s'est donné à savoir l'amélioration du bien-être de ses populations, il s'agit de faire en sorte que l'allocation annuelle des ressources se fasse en s'appuyant sur les objectifs et les priorités de la SNRP et les ODM; et tout mettre en œuvre pour assurer l'efficacité de la dépense –ces pratiques servant éventuellement de guide non seulement à la gestion des revenus pétroliers mais à l'ensemble des revenus de l'État.
181. - L'avenir de la région pétrolière passe, entre autres, par un bilan complet de l'expérience du Projet Doba, par chacun des partenaires et largement discuté, de façon à profiter à l'avenir des enseignements tirés des acquis comme des insuffisances et à assurer une communication assidue, permanente et adaptée. Un Plan de Développement Régional vaste et participatif sera également un outil déterminant pour guider l'avenir de cette région.

REMERCIEMENTS

Le GIC tient à remercier tous ses interlocuteurs qui l'ont accompagné lors de ses visites de terrain, l'ont accueilli et partagé avec lui leurs inquiétudes, aspirations et satisfactions inspirées par la mise en œuvre de ce Projet. Toutes et tous ont contribué à une meilleure information et compréhension par le Groupe de l'évolution des enjeux qui affectent le sort des populations.

Le GIC remercie le Gouvernement du Tchad, le Consortium et la Banque Mondiale dont l'accueil, la disponibilité et l'appui logistique ont permis le bon déroulement de cette mission.

Le GIC recevra avec intérêt les réactions et commentaires écrits à ce rapport et, sur demande de ses interlocuteurs, se tiendra prêt à les diffuser éventuellement sur son site web, au www.gic-iag.org en accord avec les conditions d'utilisation dudit site.

Le GIC appelle en particulier ses principaux partenaires à l'informer régulièrement du suivi donné aux recommandations qu'il leur adresse avant sa prochaine mission.

Tous les rapports de missions statutaires du GIC sont disponibles sur son site web, au www.gic-iag.org et sur celui de la Banque Mondiale au www.worldbank.org/afr/ccproj.

Le Groupe International Consultatif

Mamadou Lamine Loum, Président

Jane I. Guyer

Abdou El Mazide Ndiaye

Dick de Zeeuw

Jacques Gérin, Secrétaire Exécutif

Le Secrétariat du GIC

5 Place Ville-Marie, bureau 200

Montréal (Québec)

Canada, H3B 2G2

Téléphone : + 1 514 864 5515

Télécopieur : + 1 514 397 1651

Courriel : secretariat@gic-iag.org

Site web : www.gic-iag.org

Annexe 1

Chronologie des rencontres

Dimanche 10 octobre 2004 – N'Djaména

- Travail interne
- ONG internationales : Catholic Relief Services, Bank Information Center

Lundi 11 octobre 2004 – N'Djaména

- Banque Mondiale, SFI
- FMI
- Coordination Nationale
- EEPCI

Mardi 12 octobre 2004 – Komé 5

- Supervision sur Site du CTNSC
- Équipe PGE Esso Tchad

Mercredi 13 octobre 2004 – Komé - Zone du champ satellite de Moundouli¹

- Village Komé : visite de la carrière
- Village Béro
- Village Bao 1
- Village Moundouli

Jeudi 14 octobre 2004 – Moundou – Zone du champ satellite de Nya

- CotonTchad
- CPPL
- GTZ et partenaires locaux
- Trajet Moundou-Komé 5 via la future zone de développement du champ de Nya¹

Vendredi 15 octobre 2004 – Mandoul Ouest²

- Damalla : site d'une ancienne base d'un contractant d'Esso (activités d'exploration)
- Village Bédogo 3
- Village Bedjondo
- Travail interne

Samedi 16 octobre 2004 – Komé 5

- FACIL
- EEPCI et CTNSC : revue

Dimanche 17 octobre 2004 – N'Djaména

- Encana, ONG et CTNSC
- Travail interne

Lundi 18 octobre 2004 – N'Djaména

- Services techniques du Ministère de l'Économie et des Finances : Directions du Budget, des Impôts et des Taxes, du Trésor, des Études et de la Prévision, Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques, Cellule Économique

¹ GIC accompagné par le CTNSC, la CPPL et Esso

² GIC accompagné par le RESAP-MC et Esso

Mardi 19 octobre 2004 – N'Djaména

- Ministère du Pétrole
- Ministère des Travaux Publics et des Transports
- Ministère de la Santé Publique
- Ministère des Mines et de l'Énergie
- EEPCI-TOTCO

Mercredi 20 octobre 2004 – N'Djaména

- Ministère de l'Environnement et de l'Eau
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation Professionnelle
- Ministère de l'Action Sociale et de la Famille
- Ministère de l'Élevage
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat
- DGMP
- Travail interne

Jeudi 21 octobre 2004 – N'Djaména

- Représentant Résident BM
- CCSRP
- Cellule Économique et BM : GEEP
- Société civile : ONG, Syndicats, Associations des Droits de l'Homme

Vendredi 22 octobre – N'Djaména

- Ministère de l'Éducation Nationale
- Ministère de l'Agriculture
- Bailleurs de fonds
- Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget
- Travail interne

Samedi 23 octobre – N'Djaména

- Séance de travail avec BM, CN et EEPCI
- Presse
- Travail interne

Dimanche 24 octobre – N'Djaména

- Travail interne : préparation du débriefing

Lundi 25 octobre – N'Djaména

- Débriefing
- Travail interne : préparation du rapport

Mardi 26 octobre – N'Djaména

- Premier Ministre
- Travail interne : préparation du rapport

Annexe 2**Liste des abréviations et des acronymes**

BEAC	Banque des États de l'Afrique Centrale
BM	Banque Mondiale
CCSRP	Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CN	Coordination Nationale
COJO	Commission d'Ouverture et de Jugement des Offres
CPPL	Commission Permanente Pétrole Locale
CTNSC	Comité Technique National de Suivi et de Contrôle
DAF	Directeur Administratif et Financier
DGMP	Direction Générale des Marchés Publics
ECMG	<i>External Compliance Monitoring Group / Groupe Externe de Suivi de la Conformité Environnementale</i>
EEPCI	<i>Esso Exploration and Production Chad Inc.</i>
FACIL	Fonds d'Actions Concertées d'Initiatives Locales
FGF	Fonds pour les Générations Futures
FMI	Fonds Monétaire International
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et de la Croissance
GEEP	Projet de Gestion de l'Économie à l'Ère Pétrolière
GIC	Groupe International Consultatif
GTZ	<i>Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (coopération allemande)</i>
IDA	Association de Développement Internationale
ODM	Objectifs de Développement du Millénaire
ONG	Organisation non gouvernementale
ORT	<i>Organisation for Rehabilitation and Training - International</i>
PDR	Plan de Développement Régional
PGE	Plan de Gestion de l'Environnement
PIB	Produit Intérieur Brut
PNIDAH	Plan National d'Intervention en cas de Déversements Accidentels d'Hydrocarbures
PSTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRCGSP	Projet de Renforcement des Capacités de Gestion du Secteur Pétrolier
RESAP-MC	Réseau de Suivi des Activités liées au Pétrole au Moyen Chari
SFI	Société Financière Internationale
SNRP	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté